



> N°28 > Décembre 2010 >

au service
de la qualité
de l'air

aspa

L'ASPA déploie ses compétences transversales

Dans "l'Atmosphère" du Grenelle...

Dans l'atmosphère du Grenelle, l'ASPA - comme toutes les AASQA du réseau ATMO-France - est au cœur du débat et de l'action régionale... La demande locale est forte, les tâches et les missions tendent à se multiplier... Dans la transversalité.*

"L'ASPA déploie de plus en plus ses compétences transversales"
par Rémi Bertrand, Président de l'ASPA

Report'Air - Peut-on dire que le Grenelle de l'environnement a été à la mesure des enjeux atmosphériques ?

Rémi Bertrand - S'agissant de l'atmosphère, il se dégage du Grenelle de l'Environnement trois grands succès qui ont eu dès le départ le soutien actif de l'ASPA et de la Fédération Atmo-France : le schéma régional Climat-Air-Energie (SRCAE), l'air intérieur comme enjeu essentiel de la nouvelle donne énergétique des bâtiments et le plan particules veillant à accompagner les effets secondaires de la politique énergétique.

Report'Air - Qu'est-ce que cela implique pour les AASQA* ?

Rémi Bertrand - Dans le cadre de la loi de transition environnementale, dite Grenelle 2, les AASQA* comme l'ASPA sont appelées à s'impliquer fortement pour alimenter les SRCAE, PRSE (Plan régional santé environnement), mais aussi les PPA révisés (Plan de protection atmosphérique), PCET (Plans climat énergie territoriaux)... Tout cela suppose, de fait, de déployer de plus en plus des compétences transversales Air-Climat-Energie.

Report'Air - Dès lors, c'est et ce sera l'effervescence à l'ASPA ?...

Rémi Bertrand - Les formats de bilans de pollution, de CO₂ et d'énergie se multiplient selon les exigences et engagement de ces différents plans, schémas, directives, conventions ou protocoles, ... C'est effectivement un gros challenge. Cependant, l'ASPA est souvent entrée ainsi en effervescence. Et elle s'est toujours adaptée, en s'appuyant sur un socle mutualisé de données publiques et des méthodologies cohérentes répondant aux besoins de chacun : Etat, collectivités, entreprises et autres partenaires.

sommaire

ACTUALITÉS P.2

Energie
Air intérieur
Vite dit !
Hommage

DOSSIER : P.3-6

Grenelle et atmosphère

> 1, 2, 3 Grenelle...

Les clés pour comprendre !

- Transversalité atmosphérique
- La nouvelle donne en Région
- Une nouvelle gouvernance régionale Climat, Air, Energie
- Les PCT deviennent PCET
- Vers un renforcement des PPA
- Programme Local de l'Habitat : Un outil pour le climat ?
- L'air intérieur : une thématique phare du PNSE 2
- Autres formes de pollutions atmosphériques

Vite dit P.7

Evénements - P.8

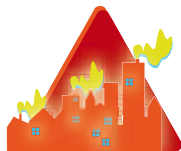
Plan Climat Territorial, le pays de Saint-Louis s'investit

Partenariat ASPA - CC3F -

- Trois frontières, une atmosphère

Bilan été 2010

* AASQA : association agréée de surveillance de la qualité de l'air



ENERGIE

Nouveau diagnostic énergétique alsacien disponible

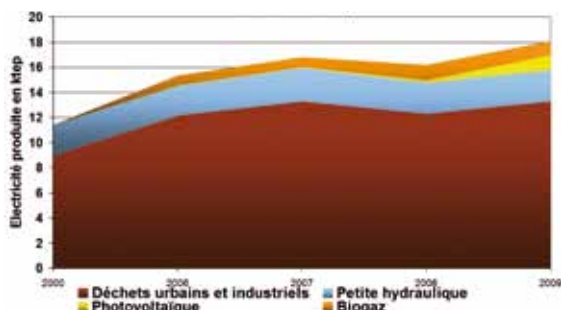
L'ASPA vient d'achever pour la CREA, Conférence Régionale de l'Énergie et de l'Atmosphère, et avec le soutien de l'ADEME Alsace, le diagnostic énergétique de la région Alsace en production d'énergie pour 2006 à 2009 et en consommations d'énergie pour les années 2006 et 2007 avec les gaz à effet de serre associés. Plusieurs éléments ressortent de cet état des lieux :

Les secteurs industriel et tertiaire, qui représentent respectivement 45% et 15% de la consommation totale d'énergie en 2007, sont à l'origine de l'augmentation de la consommation alsacienne entre 2000 et 2007. Durant la même période, la part du secteur résidentiel varie peu (22% de la consommation en 2007).

Entre 2000 et 2007, les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄ et N₂O en pouvoir de réchauffement global) liées à la consommation d'énergie ont baissé de 5%. Les émissions du secteur résidentiel sont également orientées à la baisse (-7,6%) tandis que celles des secteurs de l'industrie, du tertiaire et des transports sont à la hausse (+11%, +8% et +2%). Les émissions de GES de l'agriculture sont restées stables.

En 2006, le nucléaire représente 80% de la production d'électricité (en ktep). La part de la grande hydraulique est de près de 20%, loin devant les autres énergies renouvelables (principalement l'incinération des déchets, la petite hydraulique et le biogaz) qui ne totalisent que 0,4% du total (voir graphe ci-dessous).

Production d'électricité renouvelable hors grande ligne hydraulique en Alsace en 2000, 2006, 2007 et pré-évaluation 2008-2009



AIR INTÉRIEUR

Mise en œuvre de la campagne nationale « air intérieur » dans les écoles et crèches alsaciennes

Une campagne pilote nationale d'analyses de la qualité de l'air intérieur dans 300 écoles et crèches a été lancée sur 2009-2011 à l'initiative de différents ministères dont celui du Développement Durable sous le pilotage en région des DREAL. L'Alsace fait partie des régions de la 2^{ème} vague à être instrumentée. L'ASPA est chargée d'équiper les 11 structures alsaciennes identifiées afin de mesurer, en période hivernale et estivale, les niveaux de formaldéhyde, benzène et autres paramètres que sont le CO₂ (en tant qu'indicateur de confinement), la température et l'humidité relative. La société ADIANTE réalisera en complément un pré-diagnostic des bâtiments. Le but de cette étude est de valider un protocole de surveillance à mettre en œuvre quand celle-ci sera rendue obligatoire dans ce type d'établissement d'ici quelques années.

VITE DIT !

AIR INTÉRIEUR

Origine de la pollution intérieure

Les sources d'émissions intérieures sont tellement nombreuses et diverses qu'il est souvent difficile de les identifier d'après les mesures de qualité de l'air intérieur classiquement mises en œuvre. L'ASPA a souhaité ainsi renforcer ses capacités d'expertise en s'équipant d'un dispositif permettant de caractériser in situ les émissions propres d'un matériau en recréant une mini-chambre d'exposition : la cellule FLEC® (financement Agence Régionale de Santé).



HOMMAGE À PHILIPPE LAMELOISE, DIRECTEUR D'AIRAPRIF

Le président de l'ASPA, son directeur et toute l'équipe ont été profondément touchés par la disparition de Philippe LAMELOISE. Il dégagait la force de la compétence et de l'engagement pour faire grandir, reconnaître et respecter au plan national et international le métier de la surveillance de la qualité de l'air. Il était conscient de la fragilité mais en même temps des atouts de la collégialité des AASQA expérimentant, avant l'heure du Grenelle de l'environnement, la gouvernance sur les questions atmosphériques tant vitales dans leurs effets que cruciales dans la responsabilité de nos sociétés humaines. Il apportait enfin la disponibilité et l'hospitalité afférente à la capitale parisienne. Merci Philippe pour ton action.

Grenelle et atmosphère



1, 2, 3 Grenelle...

Les clés pour comprendre !

Suite à la création du MEEDDAT² en 2007, le Grenelle de l'Environnement s'est traduit par un processus de concertation et une mobilisation sans précédent en faveur du développement durable dans notre pays : 16.900 participants, 6 groupes de travail, 4 tables rondes et 268 engagements qui ont débouché sur la loi de programme (Grenelle 1), la loi de transition environnementale (Grenelle 2), complétées par le volet financier (dit "Grenelle 3"). Que faut-il retenir de ces mesures au niveau de l'atmosphère et de ses applications au plan régional ?... Décryptages.

LE GRENELLE 2 ET SES CHANTIERS

Transversalité atmosphérique

La loi portant sur l'engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) a été promulguée le 12 juillet 2010. Elle vise à décliner et à appliquer la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1). Ces deux dispositifs législatifs sont complétés par le paquet de mesures fiscales (dit "Grenelle 3") de verdissement de la loi de finance 2009.

La loi Grenelle 2 rassemble 268 engagements qui touchent tous les secteurs d'activité et tous les échelons territoriaux. La qualité de l'atmosphère est concernée dans sa transversalité (changement climatique, pollution atmosphérique et air intérieur) dans l'ensemble des 6 chantiers du Grenelle. Elle l'est directement pour les chantiers relatifs au bâtiment et à l'urbanisme, à la maîtrise de l'énergie, aux transports et, bien sûr, à la maîtrise des risques et à la préservation de la santé. Elle l'est indirectement pour la biodiversité et la gouvernance.

GRENELLE 2 ET TERRITOIRES

La nouvelle donne en Région

En Région, les conséquences de la loi Grenelle 2 sont multiples et impactent plus ou moins directement les outils d'orientation et de planification concernant l'atmosphère.

Au niveau de la Gouvernance régionale, le changement le plus important est l'apparition du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Piloté conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, il fixe les orientations générales avec lesquelles les actions prises par les collectivités doivent être compatibles.

D'une manière générale, le Grenelle 2 va impacter, directement ou indirectement, tous les outils à disposition des territoires, les PCT, devenus PCET* - voir page 5), PRQA* et autres PLH*, jusqu'aux codes (urbanisme, environnement, rural, construction...) qui sont mis en conformité. Les SCOT* et les PLU* devront désormais introduire des objectifs environnementaux pour le climat, la maîtrise de l'énergie, la production d'énergie renouvelable et la qualité de l'air.

GLOSSAIRE

PCET ou PCT : Plan Climat Énergie Territorial.

PRQA : Programme Régional de la Qualité de l'Air

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

PDU : Plan de Déplacement Urbain.

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère.

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Programme Local de l'Habitat

ZDE : Zones de Développement Eolien



LE SRCAE

Une nouvelle gouvernance régionale Climat, Air, Energie



La loi GRENELLE 2 a mis sur les rails le Schéma Régional Climat Air Energie. Alors que les travaux d'élaboration sont déjà en cours en Alsace, REPORT'AIR fait le point sur les enjeux de ce nouveau schéma.

Mme Patricia Gout,
Chef du Service Energie, Climat, Logement,
Aménagement à la DREAL³.

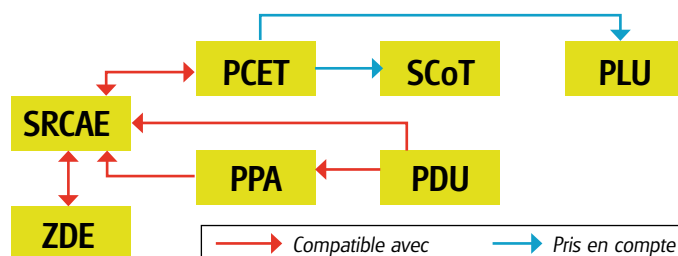
Report'air : Quels sont les objectifs du SRCAE ?

Patricia GOUT : C'est un outil de planification qui a pour ambition de traiter des aspects climat, air et énergie de manière transversale, en fixant les orientations cohérentes pour le territoire alsacien. Il faut dire que cette démarche avait été anticipée par la Région Alsace qui avait intégré le climat dans la révision du Plan Régional pour la qualité de l'air dont les travaux sont aujourd'hui repris par ce schéma. Avec cette approche transversale renforcée, ce schéma intègre au plan régional, à la fois un inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, un bilan énergétique, des évaluations du potentiel énergétique renouvelable, de l'efficacité énergétique, de la qualité de l'air et des vulnérabilités du territoire au changement climatique.

Report'air : Quelle est l'influence de ce nouveau schéma sur les outils de planification existants ?

Patricia GOUT : Le SRCAE est un document stratégique et n'a pas vocation à prescrire des actions. En revanche, il fixe les orientations générales avec lesquelles les actions prises par les collectivités doivent être compatibles, comme les Plans de Protection Atmosphérique (PPA), les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) et les Zones de Développement Eolien (ZDE).

Au niveau urbain, seules les politiques de déplacements sont concernées comme les Plans de Déplacement Urbain (PDU). Cependant, il n'existe pas de liens directs entre le Schéma et les documents d'urbanisme même si les PCET (qui devront être compatibles avec le SRCAE) doivent être pris en compte par les SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme). Pour sa part, le SRCAE doit être compatible au niveau national avec le plan particules et le plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques.



PHASAGE

Un planning serré !

C'est le 12 juillet 2010, jour de promulgation de la loi Grenelle 2, que le comité de pilotage du SRCAE (COFIL) de la région Alsace s'est constitué. Il regroupe des collectivités territoriales, des associations, les personnalités qualifiées du monde économique et des services de l'Etat. Il propose un projet de Schéma au président du conseil régional et au préfet de région. Ce COFIL s'appuie sur un comité technique (COTEC) composé de 4 ateliers : Energie renouvelable, Maîtrise de l'énergie, adaptation aux changements climatiques et qualité de l'air. Les ateliers réalisent un état des lieux sur ces 4 thèmes (janvier 2011), des scénarios prospectifs (mars-avril 2011), définissent des orientations régionales et des indicateurs de suivi (mai-juin 2011).

La phase de finalisation du SRCAE avec la consultation du public et l'approbation du Conseil Régional est prévue fin 2011.

GOVERNANCE

Un partenariat Etat / Région

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) remplace le Plan Régional pour le Climat et la Qualité de l'Air (PRCQA⁴) et intègre également le Schéma Régional des Energies Renouvelables de la loi Grenelle 1.

C'est le préfet de région – via la DREAL – et le président de région qui l'élaborent conjointement après consultations des collectivités concernées.

L'échéance est courte ! Chaque région doit se doter d'un SRCAE avant la fin 2011. L'Alsace s'y impliquera d'autant plus que le président de région, Philippe Richert, en est à l'origine (chantier 33 du Grenelle).



QUELQUES IMPLICATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

› Les PCT deviennent PCET ...

Dans la nécessaire évolution des plans, voici le petit dernier : Plan Climat-Energie Territorial. La loi portant engagement national pour l'environnement définit ce plan que devront élaborer les régions, les départements, les communautés urbaines, communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants, avant le 31 décembre 2012.

Les collectivités concernées déjà engagées devront transposer leurs actions dans le format requis par la loi. Pour ce faire, les outils de diagnostic et l'expertise de l'ASPA continueront à être mis à leur disposition.

Par ailleurs, avant 2012, les sociétés de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un bilan des GES. Ces données sont publiques et seront mises à jour tout les 3 ans.



› Vers un renforcement des PPA ...

Les Plans de Protection de l'Atmosphère définissent les objectifs permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ou des zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites. Ces dernières sont encore localement dépassées en dépit des politiques européennes, nationales, régionales et locales. Sur ce constat, le ministère en charge de l'environnement renforce la surveillance, l'information et la mise en oeuvre de plan d'actions. Les seuils d'information et d'alerte sont abaissés à 50 et 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière pour les particules. Après transposition dans les arrêtés préfectoraux, ce seront donc plus de journées hivernales concernées par des procédures réglementaires d'information de la population. Côté action, les plans de protection de l'atmosphère vont être renforcés au cours de l'année 2011, en particulier pour réduire les niveaux de particules et d'oxydes d'azote dans les centres urbains. Le ministère préconise la mise en place de zones d'action prioritaire pour la pollution atmosphérique (ZAPA), devant limiter les sources de pollution routière, mais également domestiques et industrielles dans les zones concernées par des dépassements de valeurs limites.

› Programme Local de l'Habitat : Un outil pour le climat ?

Créés en 2003, par la loi n° 83-8, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) sont le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. C'est un document de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'une agglomération.

De par sa prise en compte de la question environnementale via l'économie de l'espace, la performance énergétique des logements et des autres politiques publiques, comme celle des déplacements par exemple, le PLH se positionne comme un levier majeur dans la gestion de la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique !

Un Programme Local de l'Habitat est l'opportunité d'intégrer dans la politique de l'habitat du territoire l'ensemble des préoccupations issues du Plan Climat, lorsqu'il existe.

L'ASPA ADAPTE SA FOURNITURE DES DONNÉES

L'ASPA, forte de ses inventaires en polluants atmosphériques, CO_2 , et autres gaz à effet de serre, énergie consommée et produite, répond aux demandes locales émergentes liées aux schémas, plans, programmes, bilans dans les domaines climat, air et/ou énergie en adaptant les formats de restitution de ses bases de données : Format SECTEN (SECTeurs économiques et Energie/CITEPA) pour le SRCAE, SEAP (Sustainable Energy Action Plan) pour la Convention des Maires, approches patrimoniales et territoriales, etc.



PRSE2

L'air intérieur : une thématique phare du PNSE 2

Le Grenelle de l'environnement avait fait ressortir la nécessité de renforcer les connaissances sur la pollution de l'air intérieur afin d'en améliorer la gestion et de limiter les expositions. L'outil de déclinaison des engagements du Grenelle sur cette thématique et plus généralement sur celle de la santé environnementale est logiquement le 2^{ème} plan national santé environnement (PNSE 2). Celui-ci accorde une part importante aux actions visant à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, afin de mieux évaluer et gérer les risques associés, encore imparfaitement définis actuellement. Trois actions phares ont ainsi été identifiées :

- La mise en place d'un étiquetage sanitaire des produits de construction, de décoration ainsi que des produits fortement émetteurs en air intérieur
- La réduction de l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants (la campagne nationale pilote évoquée page 2 en est une application)
- Le développement d'un réseau de conseillers Habitat Santé (métier qui a vu le jour en 1991 à Strasbourg sous l'impulsion du Professeur De Blay, au Service de Pneumologie des Hôpitaux Universitaires et dont la formation - via l'obtention d'un diplôme interuniversitaire - y est dispensée)⁵.

Au niveau local, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), déclinaison territoriale du PNSE est actuellement en cours de rédaction et l'Alsace vise à promouvoir l'air intérieur dans ses stratégies d'actions.

Projet d'arrêté relatif à l'étiquetage des produits de construction et décoration

Les caractéristiques d'émissions de substances sont formalisées selon une échelle de quatre classes de A+ à C, la classe A+ indiquant un niveau d'émission faible, la classe C, un niveau d'émission élevé.

Au regard du nombre important de substances, deux intitulés sont présents :

- L'un pour les « substances dites principales » (12 substances dont les émissions sont individuellement quantifiées). La lettre est relative à la classe la moins favorable obtenue pour les 12 substances.
- Un second relatif à l'« émission totale » accompagné d'une lettre relative au classement du produit pour ce qui concerne ses émissions en COVT.

Une lettre en grand format correspondant à la lettre la moins favorable parmi les deux visées précédemment.



BRUITS ET ONDES

Autres formes de pollutions atmosphériques...

Les bruits et les ondes sont aussi des formes de pollutions du vecteur atmosphérique qui préoccupent les pouvoirs publics et ont fait l'objet de travaux dans le cadre du Grenelle.

La lettre portant les objectifs du comité opérationnel du bruit reprend les 4 points essentiels dégagés par le groupe santé du Grenelle : actualisation de l'inventaire des points noirs et mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations, définition de zones incompatibles avec la construction, révision des modalités d'atterrissage et de décollage des avions.

S'agissant des ondes, un rapport de (AFSSET), rendu public le 15 octobre 2009, après deux années de travaux et l'examen de 3500 études scientifiques, concluait que "Les données issues de la recherche expérimentale disponible n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme de l'exposition aux radiofréquences... Des interrogations demeurent pour les effets à long terme...". Le sujet demeure donc préoccupant et le chantier n°5 du Grenelle a également permis de dégager des pistes pour faire l'inventaire des expositions, protéger les personnes les plus sensibles ou les plus exposées, (enfants, travailleurs, habitants...) et informer le public. Un portail interministériel a d'ailleurs été créé par le Gouvernement qui a fixé 10 orientations dans ce domaine.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.radiofrquences.gouv.fr>





CULTURES

Menace sur les rendements céréaliers

Après une période de croissance continue entre 1956 et 1995, les rendements de blé à l'hectare stagnent depuis près de 15 ans. A côté des effets possibles des pratiques culturales et de la météorologie, deux facteurs viennent d'être identifiés par des études de l'Institut de recherches agricoles Arvalis et l'Inra (Institut national de recherche agronomique).

La canicule en 2003 et le printemps chaud en 2006 ont mis en évidence l'impact de deux facteurs qui évoluent ces dernières années : le changement climatique et les concentrations d'ozone troposphérique. Les fins de printemps secs et chauds de plus en plus fréquents (température moyenne >25°) ont un effet négatif sur les rendements du blé. L'«échaudage» bloque la croissance du grain de blé en rééquilibrant la respiration (nocturne) et la photosynthèse (diurne) avec diminution de la production nette journalière.

D'autre part, les concentrations d'ozone plus élevées durant la période printanière (en lien avec des températures plus fortes) réduisent l'activité d'un enzyme clef de la photosynthèse : la Rubisco⁶. Le blé reste une des cultures les moins impactées par ces phénomènes (changement climatique et concentrations d'ozone) car semé en hiver, il devrait échapper en partie, en accélérant sa croissance, au stress hydrique et thermique du printemps. Toutefois, il faut s'attendre à des modifications dans la culture des céréales en France avec des moissons en juin (plutôt que juillet actuellement). La Normandie, région épargnée par les périodes d'échaudage, a augmenté sa surface cultivée de blé tendre tandis que le pourtour méditerranéen ne cultive plus que du blé dur moins sensible.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.sciencesetavenir.fr/magazine/decouvertes/099834/le-bleprend-un-coup-de-chaud.html>

6- Enzyme permettant de fixer du carbone du CO₂ dans la matière organique chez les plantes. Lorsque les températures sont élevées l'enzyme présente une affinité plus importante pour l'O₂ diminuant la production de sucre.

ENERGIE

L'efficacité énergétique pour tous



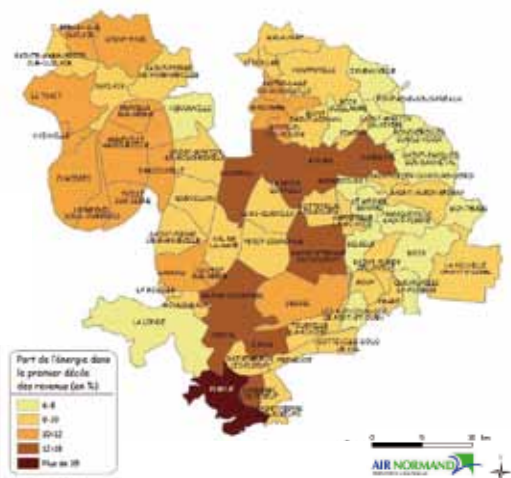
par **Jérôme Cortinovis**
Ingénieur Etudes à AIR NORMAND

“ Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, un " groupe de travail autosuffisance énergétique " (GTAE) a été créé sur l'agglomération de Rouen (près de 500 000 habitants) à l'initiative du Conseil Consultatif de Développement (CCD) afin de dresser un premier bilan de la situation énergétique du territoire et définir un objectif précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de mieux cibler les travaux de rénovation et les aides le sous-groupe de travail "résidentiel/tertiaire" s'est concentré sur le secteur de l'habitat privé individuel diffus. Parallèlement aux travaux du sous-groupe, l'agglomération de Rouen (la CREA) a questionné AIR NORMAND (homologue de l'ASPA) sur la possibilité d'exploiter son inventaire pour un diagnostic complet des consommations énergétiques du secteur résidentiel pour évaluer le taux de "précarité énergétique" et sa répartition sur le territoire.

Pour arriver à ce diagnostic, une carte communale des consommations énergétiques – à partir desquelles une "étiquette énergétique" des logements peut être déduite – a été croisée avec les données de revenu fiscal des ménages. Sont concernés par la "précarité énergétique", les ménages dont la dépense énergétique pour se chauffer dépasse 10% de leurs revenus (définition anglo-saxonne). Sur l'agglomération rouennaise, le taux de précarité varie entre 4 et 18%. La prochaine phase de l'étude consistera à individualiser ce taux pour avoir une vue socio-économique plus précise de la précarité sur la CREA.

Avec ces informations, il est possible d'orienter les actions d'économie d'énergie. L'objectif ultime de ce travail est de permettre l'accès à l'efficacité énergétique aux petits propriétaires diffus à revenus modestes.



Part de l'énergie dans les revenus des ménages en 2005 pour le chauffage du secteur résidentiel

MONDE

La Chine, championne des EnR en 2009 !

En 2009, dans un contexte de crise économique, les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables ont atteint 121 milliards d'euros, en baisse de 6,6% par rapport à 2008. Et pour la première fois, la Chine s'est placée au premier rang mondial des investisseurs, largement devant les Etats-Unis avec 25,8 milliards d'euros, contre 13,9 milliards pour ce dernier. La Chine est devenue un pays leader sur le marché de l'éolien, grâce non seulement aux 13,75 GW de nouvelles capacités installées, mais aussi à 3 de ses fournisseurs qui se classent parmi les 10 plus grands fabricants de turbines. En comparaison, les investissements des pays européens les mieux placés ont atteint 8,4 Mds d'euros pour le Royaume Uni, 7,8 pour l'Espagne et 3,2 pour l'Allemagne.

EVENEMENTS

Plan Climat Territorial Le pays de Saint-Louis s'investit



Lancement du Plan Climat, le 3 novembre
à l'Escale, à Rosenau

Après, plusieurs mois de réflexion, de sensibilisation des acteurs locaux et d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, le Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières rejoint les 200 collectivités locales en France qui ont décidé de se lancer dans la démarche de Plan Climat Territorial. C'est le 8^{ème} pays d'Alsace à s'engager dans un Plan Climat Territorial.

C'est à Rosenau, à l'Escale le 3 Novembre dernier que le Plan Climat Territorial a été officiellement lancé en présence de M. Belliard vice président du Pays de Saint Louis, en charge du Plan Climat et sous le parrainage de M. Jo Spiegel Vice-président de la M2A. Le PCT relève d'une démarche volontaire des acteurs locaux et entre en synergie avec d'autres mesures engagées sur le territoire en vue de tendre collectivement aux objectifs du "facteur 4", c'est-à-dire une division par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des pays industrialisés à l'horizon 2050.

Il constitue un projet territorial sur le Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières de développement durable, apportant localement des réponses aux enjeux climatiques et énergétiques, en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements en cours

A l'issue de la soirée, les participants ont pu s'engager dans l'un des quatre groupes de travail : déplacements, bâtiments, énergie ou changement de comportement.

PARTENARIAT ASPA - CC3F

Trois-Frontières, une atmosphère !

Vingt ans de l'ASPA dans le Haut-Rhin c'est aussi vingt ans de fidélité réciproque avec l'espace des Trois-Frontières, membre financeur à travers le District (dès la régionalisation de 1989) puis la Communauté des Communes des Trois Frontières. Il s'agissait dès le départ de suivre de près l'exposition de la population alsacienne en périphérie de la métropole bâloise non sans avoir un regard sur l'activité de l'Euro-Airport avec d'emblée une station permanente implantée près de la piscine communautaire à Village Neuf mesurant les oxydes d'azote, les particules en suspension, l'ozone, la radioactivité dans l'air et des paramètres météorologiques.

L'influence de la grande agglomération se fait toujours sentir, bien qu'atténuée, notamment pour les polluants primaires (NO₂, particules) par vent de sud-est comme en témoignent les roses de pollution annuelles. Il reste encore en ce début du 21^{ème} siècle la survenue de pics de pollution l'hiver par les particules en suspension et l'été par l'ozone faisant l'objet de communiqués spéciaux d'information de la population et, pour l'ozone, d'une information estivale quotidienne des services de la CC3F.

Par ailleurs, l'ASPA a toujours tenté de répondre aux préoccupations particulières de Trois Frontières exposées par le Président Roland Igersheim, le Directeur Jean-Paul Schirmann et le correspondant fidèle Luc Grandidier avec des campagnes de mesures spécifiques en proximité de l'aéroport ou à travers des sensibilisations de la population par exemple au centre de la Petite Camargue. Et à l'heure de la transversalité air-climat-énergie, c'est tout naturellement que l'ASPA contribue pour sa part à la réussite du Plan climat du Pays de Saint Louis et des 3 Frontières.



Directeur de la publication : Alain Target - Rédacteur en chef : Cyril Pallarès - Membres du comité de rédaction : Agnès Bertrand, Pascaline Clair, Guy Clauss, Gilbert Fiegel, Joseph Kleinpeter, Christel Kohler, Pierre Robellet - Maquette et fabrication : Bernadette Bayle Communication - Impression : OTT Imprimeurs, Wasselonne - Crédit photos et illustrations : Pays de Saint Louis, AirParif, Fotolia.com - ASPA - Région Alsace (TER) - N° ISSN 1772-337X - ASPA Strasbourg - Espace Européen de l'Entreprise, 5 rue de Madrid - 67300 Schiltigheim - Tél : 03 88 19 26 66 / Fax. 03 88 19 26 67 - ASPA Mulhouse - Antenne technique, Maison du Technopôle, 40 rue Marc Seguin - BP 2118 - 68060 Mulhouse cedex - Internet: www.atmo-alsace.net - E-mail : aspa@atmo-alsace.net - N° de diffusion : 11012401-ID



Bilan des dépassements

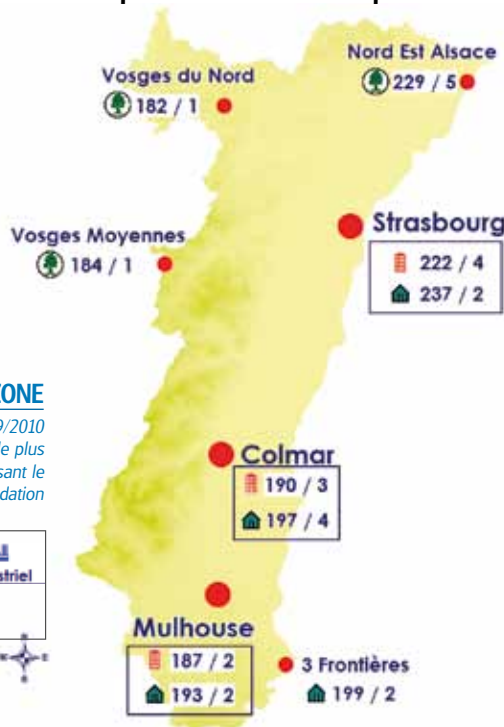
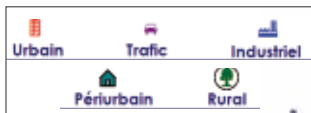
L'été dernier, le seuil de recommandations pour l'ozone ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 1 heure) a été dépassé 6 jours sur l'ensemble de la région. Le seuil d'alerte fixé par l'article R221-1 du code de l'environnement (partie réglementaire) à $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 1 heure n'a toutefois pas été atteint.

La concentration maximale a été observée à la station de Strasbourg Sud le 10 juillet avec $237 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 1 heure. La valeur limite journalière de protection de santé pour les particules ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$

en moyenne journalière) n'a pas été dépassée en fond urbain mais seulement en proximité trafic à la station Strasbourg Clemenceau (2 jours).

OZONE

du 01/07/2010 au 30/09/2010
Maximum horaire en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (poste le plus chargé) / Nombre de jours dépassant le niveau de recommandation



CAMPAGNES DE MESURES

- Caractérisation de l'exposition des habitants de la zone de Thann au mercure dans l'air ambiant / du 05 juillet au 25 août 2010 / Mesures réalisées à l'aide d'un analyseur de mercure (Hg).
- Caractérisation des niveaux d'ozone dans les Vosges du sud au Ballon d'Alsace depuis le 16 juillet 2010.
- Caractérisation de l'exposition des enfants d'une crèche à Ottmarsheim du 24 au 27 septembre 2010.
- Mesures de Qualité de l'air intérieur chez des particuliers : du 22 au 29 juillet 2010 et du 02 au 09 septembre 2010 / tubes.

Les rapports du mois

www.atmo-alsace.net (rubrique publications)

Bilan de qualité de l'air

- Le bilan de qualité de l'air pour le CoDERST - ASPA 10071301
- Analyse de 31 COVNM - Année 2009 - ASPA 10081301

Campagnes de mesures

- Diagnostic de la qualité de l'air à proximité de l'entreprise EUROGLAS implantée à Hombourg - ASPA 10012601
- Evaluation des niveaux de pollution en proximité trafic dans la vallée de la Thur - ASPA 10040602

Etudes

- Simulations cartographiques de la qualité de l'air sur la zone du PPA de Strasbourg - ASPA 10030901

Le chiffre du trimestre

400 000 morts prématurées par an en Europe, 42 000 en France attribuables à la pollution atmosphérique. C'est 5% des décès chaque année en France a rappelé Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'écologie. Selon l'Organisation mondiale de la santé, ce sont les niveaux en particules qui en seraient la cause. Les dégâts de la pollution atmosphérique ne sont pas que sanitaires, puisque les pertes liées à la pollution à l'ozone, par exemple en agriculture, s'élèvent à 1 milliard d'euros.

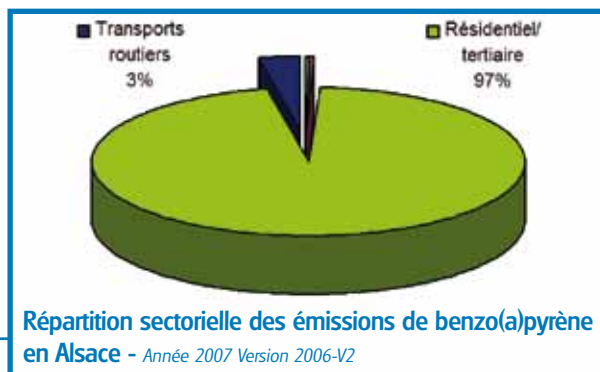
EMISSIONS

Le benzo(a)pyrène

Le benzo(a)pyrène (B(a)P) est un composé de la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) classé cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Les émissions de HAP sont dues à la pyrolyse et à la combustion incomplète de matières organiques. Les sources naturelles d'émissions de B(a)P sont issues des éruptions volcaniques et les feux de forêts. Les sources anthropiques proviennent du raffinage du pétrole, de la combustion du bois et du charbon, de l'utilisation de carburant et de la fumée de cigarette. A l'échelle régionale, le secteur résidentiel/tertiaire est le plus fort émetteur de B(a)P (97%). En comparaison, la contribution du secteur des transports routiers (combustion incomplète des moteurs diesel notamment) aux émissions de benzo(a)pyrène (3%) est faible.

POUR EN SAVOIR PLUS : www.atmo-alsace.net / rubrique Emissions



BILAN ÉTÉ 2010

Bilan Ozone : deux mois contrastés

On l'avait oublié ces dernières années, mais la période estivale est généralement synonyme d'épisode de pollution atmosphérique par l'ozone. L'été 2010, avec des températures et un ensoleillement de saison dans les premiers jours de juillet, a présenté des teneurs importantes en ozone.

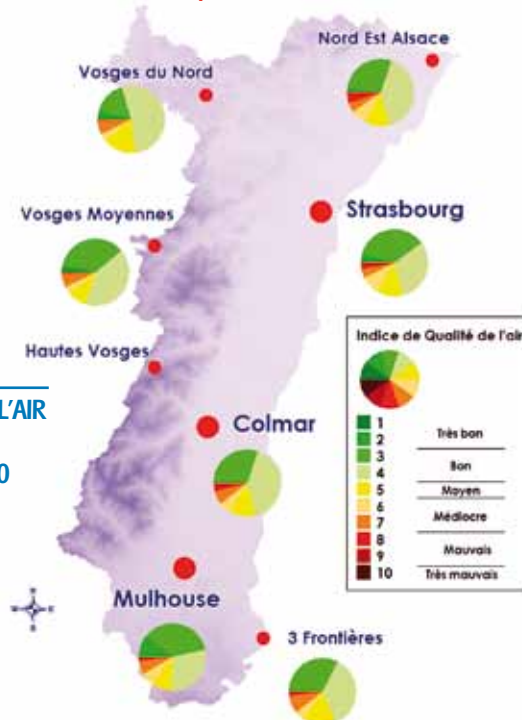
La procédure d'information de la population relative au dépassement du seuil de recommandation à l'ozone ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) a été déclenchée 6 jours (5 jours dans le Bas-Rhin et autant dans le Haut-Rhin avec un décalage d'une journée entre les 2 départements).

En août en revanche, les conditions météorologiques n'ont pas favorisé l'occurrence d'épisodes de pollution à l'ozone. Les niveaux de fond ont été qualifiés de faibles dans la région pour ce mois.

LES DONNÉES DÉTAILLÉES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE L'ASPA :

www.atmo-alsace.net (dans la rubrique bulletin mensuel).

BILAN DES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR
du 1^{er} juillet au
30 septembre 2010



L'AIR EN VILLE

Plus de 70% des journées ont présenté, l'été dernier, une bonne voire très bonne qualité de l'air (indice 2-4) sur les trois principales agglomérations alsaciennes. La qualité de l'air a été médiocre à mauvaise (indice 6-8) 14 jours à Mulhouse et 14 jours à Strasbourg et Colmar.

Le seuil de recommandation et d'information à l'ozone ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) a été dépassé 4 jours à Strasbourg et Colmar (avec des maxima horaires respectifs de $237 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et de $197 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et 2 jours à Mulhouse avec un maxima horaire de $193 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

STATISTIQUES

JAS : Juillet Août Septembre / A : Année

	O ₃		
	Maxima horaires $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
	JAS 2010	JAS 2009	A 2009
Strasbourg	237	195	195
Colmar	197	189	189
Mulhouse	193	174	174
Vosges	184	173	184
Nord Est Alsace	229	205	205

	NO ₂		
	Maxima horaires $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
	JAS 2010	JAS 2009	A 2009
Strasbourg	217	209	354
Colmar	78	84	191
Mulhouse	149	158	269
Chalampé-Ottmarsheim	116	104	142
CC3F	87	109	109
Vosges Nord	28	28	92

	SO ₂		
	Maxima horaires $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
	JAS 2010	JAS 2009	A 2009
Reichstett	457	74	118
Hœrdt	61	84	95
Thann	155	122	122
V-Thann	225	147	147

	PM10		
	Maxima journalier $\mu\text{g}/\text{m}^3$		
	JAS 2010	JAS 2009	A 2009
Strasbourg	61	69	184
Mulhouse	36	59	85
Colmar	33	55	100
Plaine	43	50	158

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FRONTIÈRES :

INDICE ATMO de juillet à septembre 2010

